

INDUSTRIES EXTRACTIVES

Nouakchott industrialise la ruée vers l'or

Plutôt que de décourager les miniers artisanaux, l'État encadre leur activité et s'offre de nouvelles recettes fiscales.

ALAIN FAUJAS

Hbibbi descend au fond du puits où il travaille dix heures par jour, en plein désert, à Tasiast, dans le centre du pays, à la recherche d'un filon aurifère. Âgé de 25 ans, il est venu d'Aïoun el-Atrouss, sa ville natale, située 400 km plus au sud. Lui et ses compagnons « creuseurs » (*djepaya*) toucheront 30 % de l'or qu'ils auront déniché, le reste allant au propriétaire du puits. « S'il n'y a rien, tout le monde aura perdu », raconte-t-il. Hbibbi est l'un des 45 000 orpailleurs que la fièvre du métal précieux a saisis depuis mars 2016.

Au début, la ruée vers l'or était totalement artisanale. Les chercheurs ne fouillaient pas très profond. Puis il leur a fallu creuser sur plusieurs mètres pour tomber sur un filon. Les puits se sont multipliés, et les risques d'effondrement meurtrier aussi. Les installations sauvages de concassage et de traitement des roches par le mercure ont commencé à menacer l'environnement. Ce qui semblait n'être qu'une folle poussée de fièvre dans un pays où le chômage affecte plus d'un tiers des jeunes s'est enraciné dans le paysage économique.

Partie de zéro en 2016, l'exploitation artisanale a produit 5,6 tonnes d'or en 2020, soit plus du tiers de la production annuelle des deux entreprises industrielles

Kinross-Tasiast et MCM, qui tourne autour de 14 tonnes. Le ministère des Finances a calculé qu'en 2020 l'orpaillage a rapporté 130 millions de dollars (environ 106 millions d'euros).

Impossible d'ignorer l'écosystème qui se développe de jour en jour autour de cet or sauvage. Plus de 100 000 emplois indirects ont prospéré dans les zones du centre (Inchiri) et du nord (Tiris-Zemmour). Commerces alimentaires, transports, vendeurs d'eau, d'explosifs et de pioches, dépôts d'essence, groupes électrogènes,

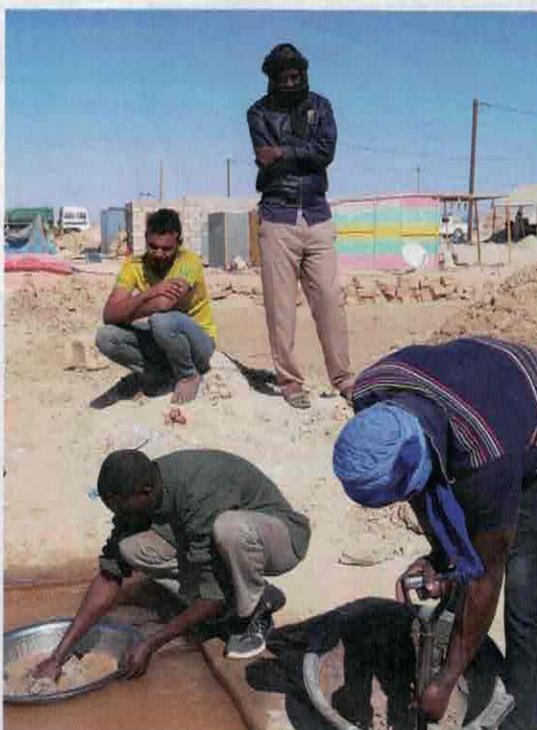
panneaux solaires, coiffeurs ont suivi ces « fous » partis chercher fortune dans la fournaise du Sahara.

Accompagnements

Le président Ghazouani avait même promis dans son programme pour la présidentielle de 2019 « d'ouvrir de nouveaux sites pour l'exploitation artisanale de l'or, permettant de nouvelles opportunités pour les couches les plus défavorisées » et de mettre en place « tous les accompagnements nécessaires ».

« Accompagner » les orpailleurs signifie ordonner ce foisonnement. « En juillet 2016, tout le monde allait n'importe où car l'orpaillage est une activité difficile à organiser », explique Ahmed Taleb Mohamed, conseiller technique chargé des mines au ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie. Les autorités ont d'abord canalisé le mouvement vers la nouvelle ville de Chami (Inchiri), passée de 2 600 habitants à 11 000 habitants.

Le traitement des sacs de 50 kg de minerais, qui peuvent contenir jusqu'à 2 g d'or, y a été concentré pour éviter de disséminer les pollutions. Le « grillage » qui permet de séparer le mercure de l'or par évaporation y est confiné dans une zone de 42 ha située à 2 km du centre-ville.



En plein désert, des milliers d'orpailleurs extraient l'or de la roche.

AHMED LEMINE/NATURIMAGES

Ensuite, la zone de Zouerate a été ouverte aux mineurs ainsi que, 700 km plus au nord, la zone militaire du Guelb N'Dour, à la frontière algéro-malienne. Là encore, le « grillage » est concentré sur la ville de Zouerate. Dans les deux villes de Chami et de Zouerate, la Banque centrale de Mauritanie (BCM) a ouvert des comptoirs pour acheter l'or des orpailleurs, mais on estime que les deux tiers de leur production prennent incognito le chemin du Soudan et des Émirats via le Mali. L'orpaillage est réservé aux citoyens mauritaniens, qui se tournent souvent vers une main-d'œuvre malienne.

Règles et sécurité

Six catégories d'autorisation ont été créées : A pour la main-d'œuvre, B pour les exploitants d'appareils, C pour les exploitants de puits, D pour les exploitants de traitements physiques, E pour les exploitants de traitements chimiques, F pour les exploitants de traitements des résidus de l'orpaillage. Les taxes vont de 5000 ouguiyas par permis d'exploitation, pour la catégorie A, à 30 millions d'ouguiyas pour la catégorie F.

« Avec le traitement des résidus, nous entrons dans une phase semi-industrielle du traitement de l'or qui augmentera considérablement la production, prédit Ahmed Taleb Mohamed. L'orpaillage ne prélève au maximum que 40 % de l'or contenu dans les roches. Le restant est convoité par des groupes industriels. » Notamment des entrepreneurs turcs, soudanais ou chinois qui demandent actuellement des autorisations.

En mai 2020, l'État a créé l'établissement public Maaden Mauritanie pour faire respecter les règles administratives et fiscales et pour se préoccuper de la sécurité. Les artisans mineurs ne s'en soucient guère en creusant des puits de 30 m et en manipulant du mercure sans se protéger, au risque de souffrir de graves troubles neurologiques ou rénaux d'ici à quelques années.

Maaden Mauritanie est le shérif chargé de civiliser ce far west sur les sables, là où, jusqu'à présent, seuls pâturaient les dromadaires. ●



La mine de Tasiast est exploitée par Kinross depuis 2010.

Kinross Tous les feux – presque – au vert à Tasiast

Le canadien Kinross, qui exploite la mine de Tasiast, se frotte les mains. Longtemps déficitaire, sa filiale Tasiast Mauritanie Limited SA (TMLSA) a connu une année 2020 record dans de nombreux domaines. Sa production d'or a progressé de 4 % par rapport à l'année précédente et atteint pour la première fois les 12,6 tonnes.

« Nous avons pu maintenir un tel niveau de production malgré la pandémie, alors que la plupart des opérateurs des industries extractives ont soit cessé temporairement leur activité, soit réduit leur production », se félicite David Hendricks, directeur général de TMLSA. Il se réjouit plus encore de la réduction des coûts d'exploitation, qui étaient le point faible de la mine. Ces coûts sont tombés de 976 dollars par once d'or en 2018 à 602 dollars en 2019 et à 584 dollars en 2020.

Cette amélioration devrait se poursuivre, car la société a engagé en 2019 un programme de 150 millions de dollars (environ 268 millions d'euros) destiné à porter les capacités de broyage et de traitement du minerai de 15 000 tonnes par jour à 21 000 tonnes cette année et à 24 000 tonnes en 2024.

Les relations avec le gouvernement mauritanien se sont améliorées après la signature d'un accord, le 15 juin 2020. Celui-ci prévoit une augmentation des royalties payées par TMLSA, qui a versé 36 millions de dollars l'an dernier, contre 16 millions en 2019. De même, la société a atteint l'objectif de mauritanisation de ses effectifs en limitant à 27 le nombre d'expatriés sur un effectif de 3 500 personnes.

Lancinant problème

Si l'horizon est largement dégagé pour le minier, reste l'autorisation officielle d'extension de la mine, que l'État n'a pas encore accordée, et le lancinant problème des orpailleurs. Ces derniers ont envahi le site de Tasiast – mais pas la zone d'exploitation actuelle – pour profiter des veines d'or localisées par les sondages de TMLSA. Ils enfreignent les règles de sécurité. La société publique Maaden, qui gère l'orpaillage, s'est contentée en septembre de les admonester.

Mais TMLSA demande leur expulsion. Maaden a donc donné aux orpailleurs jusqu'au 15 mai pour quitter la zone. Il incombe aux autorités de faire respecter cette mesure. ● A.J.